



# ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Inspection pédagogique du second degré

Montpellier, le 9 janvier 2023

### Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Bureau n° 1064

Affaire suivie par :

Béatrice Cheutin

Cheffe de mission académique EDD

☎ 04.67.91.46.95

Mél : edd@ac-montpellier.fr

La rectrice de région académique Occitanie

Rectrice de l'académie de Montpellier

Chancelière des universités

à

Rectorat

31 rue de l'Université CS 39004

34064 Montpellier

Cedex 2

Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale chargés de circonscription

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
S/c de Madame et messieurs les directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale

### **Objet : Label académique « École/Établissement en Démarche de Développement Durable » (E3D).**

La démarche de labellisation E3D permet d'impulser et de soutenir des démarches globales qui associent les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure, tout en s'ouvrant sur l'extérieur avec les acteurs du territoire. Le projet global se constitue de l'ensemble des initiatives prévues par les éco-délégués, accompagnés par les membres de la communauté éducative. Ces démarches permettent de faire vivre les écoles et les établissements comme des lieux d'expérience concrète du développement durable, conduisant nos élèves à s'engager pour la transition écologique au quotidien et à faire l'expérience du dialogue, de la démarche de projet et de l'action collective sur des problématiques systémiques et engageantes.

Pour obtenir ce label, les structures scolaires complèteront l'un des deux dossiers de candidature joint à ce courrier, selon que la candidature est portée par une seule structure scolaire ou plusieurs sur un même territoire. Ainsi, pour favoriser les projets inter-établissements et inter-degrés, la labellisation E3D pourra être attribuée - à partir d'un seul dossier- à plusieurs écoles/établissements qui présenteraient une demande conjointe sur un même territoire (exemples : une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau de collèges et de lycées, un réseau d'éducation prioritaire, un réseau pédagogique, une cité éducative). Ce travail en réseau met en exergue la progressivité et la cohérence du parcours de l'élève tout au long de sa scolarité. Il favorise également les synergies avec les collectivités territoriales concernées.

Trois niveaux d'engagement dans la démarche sont définis de façon à ce que chacun puisse trouver sa place dans le dispositif :

1 - engagement ;

2 - approfondissement ;

3 – expertise.

Le label est attribué pour 3 ans. Ainsi, les structures scolaires labellisées à la session 2019 doivent recandidater lors de cette session si elles souhaitent conserver leur label.

Le dossier complet (en pièce jointe) est à envoyer **pour le vendredi 17 avril 2023 au plus tard**, dans sa version numérique à [edd@ac-montpellier.fr](mailto:edd@ac-montpellier.fr) . La commission chargée d'examiner les candidatures se prononcera au mois de juin 2022.

Je vous remercie pour votre implication sur ce sujet et je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour favoriser l'engagement de la communauté éducative en faveur de ce défi majeur pour notre siècle.

La rectrice de la région académique Occitanie  
Rectrice de l'académie de Montpellier  
Chancellerie des universités

 Sophie Béjean **La Rectrice**

**Sophie Béjean**

PJ1 : dossier de candidature label E3D

PJ2 : liste des écoles/ établissements labellisés depuis 2018